



05.01.2026 - 18:33 Uhr

Nouvelles prescriptions suisses de protection incendie : mise en pause des démarches de libéralisation et réexamen

Bern (ots) -

C'est avec une grande émotion que l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET ; concordat des directrices et directeurs des travaux publics des 26 cantons) et l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) se tournent en pensée vers les personnes blessées et adressent leurs sincères condoléances aux familles des personnes décédées lors de l'incendie tragique survenu à Crans-Montana. Dans ce contexte, les deux entités ont décidé de faire une pause dans les démarches de libéralisation entamées dans le cadre du projet " PPI 2026 " et de soumettre le texte des prescriptions suisses de protection à un réexamen.

Sur mandat de l'AIET, l'AEAI a entamé une révision des prescriptions suisses de protection incendie en 2018. Les prescriptions doivent, dans ce cadre, faire l'objet d'une refonte en se concentrant sur les risques réels.

Le projet de texte des nouvelles prescriptions de protection incendie se trouve à l'heure actuelle en consultation technique. En raison de l'événement tragique survenu à Crans-Montana, le projet est à présent suspendu et soumis à un réexamen. Les conclusions qui seront établies à l'issue des investigations sur l'incendie seront discutées au sein de l'AIET, tant du point de vue technique que politique, et seront intégrées dans la poursuite des travaux. Un nouveau calendrier pour le projet " PPI 2026 " sera présenté sous peu.

Contact presse :

Jean-François Steiert, président de l'AIET, Conseiller d'Etat du canton de Fribourg,
Tél. 026 305 36 00 ; 079 204 13 30, jean-francois.steiert@fr.ch

Rolf Meier, responsable du service Communication, Association des établissements cantonaux d'assurance AECA,
Tél. 031 320 22 82 ; rolf.meier@vkg.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100937472> abgerufen werden.